

RAPPORT MORAL

Franck MULTNER
Président

Vote du rapport moral : le rapport moral est approuvé à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Vendredi 04 septembre 2020

Saison 2019 – 2020



COMPTE RENDU MORAL

Bonsoir à tous,

Je vous remercie d'être présents ce soir pour notre assemblée générale électorale, comme tous les quatre ans le comité directeur est démissionnaire. Nous allons donc ce soir élire une nouvelle équipe pour la prochaine olympiade.

Concernant le déroulement de cette assemblée générale, je commencerai par vous exposer mon compte rendu moral puis Jacques vous présentera le rapport financier et je reprendrai la main pour le rapport sportif. Ensuite nous récompenserons nos médaillés de l'année ; après nous procéderons à l'élection du nouveau comité directeur.

Pour cela j'ai reçu plusieurs candidatures dont la liste est à votre disposition ; je vous demanderai simplement pour une question d'organisation, si quelqu'un est opposé à ce que l'on procède à un vote à main levée ?

Après cette élection le nouveau comité directeur se réunira rapidement pour élire : le nouveau président, trésorier et secrétaire. Ensuite le nouveau trésorier nous présentera le prévisionnel pour la saison 2020-2021.

Puis je répondrai aux questions diverses, s'il y en a, et bien entendu nous finirons cette soirée par le traditionnel pot de l'amitié.

Avant de commencer cette assemblée générale j'ai une pensée particulière pour notre ami Jacques Robert, membre du comité directeur ainsi que pour Jean-Yves Renoir et Jean Gottardi membres et compétiteurs du club qui nous ont quitté cette année.

Je commencerai par remercier très sincèrement mon comité directeur ainsi que les membres du comité élargi pour le travail exceptionnel accompli durant ces quatre années.

Je les ai beaucoup sollicités et grâce à ça nous avons pu atteindre, ou presque, les objectifs de ces 4 ans :

1/ Le premier était de garder notre nombre de licenciés dans une fourchette entre 240 et 280 :
Nous finissons cette saison avec 235 licenciés, un peu en dessous mais avec les fermetures pour travaux et le Covid ça n'a pas arrangé les choses ! Franchement je ne pensais pas finir mon mandat sur une saison comme celle-ci !!

2/ le second était la pérennisation du master de Montpellier (compétition internationale à 10m) :
Cette compétition est maintenant reconnue dans l'hexagone et à l'étranger.
Tous les ans nous sommes malheureusement obligés de refuser des tireurs car toutes les séries sont pleines.

Pour info nous avons comme inscrit pour cette année plusieurs membres de l'équipe de France dont les sœurs Goberville, et de très bons tireurs étrangers (Belges, Suisses, Espagnols, Italiens et même un Norvégien). En espérant que cette année nous ne soyons pas obligés de l'annuler à cause des restrictions sanitaires !

3/ Le troisième était le renouvellement du matériel :
Durant ces 4 ans nous avons renouvelé un grand nombre d'armes que ce soit les pistolets 10m mais aussi de plus gros calibre, principalement en calibre 22lr et 9mm. Nous avons aussi investi dans des carabines pour gauchers. Nous avons également fait l'acquisition de deux cibles électroniques

supplémentaires et une nouvelle ciblerie pour le pistolet vitesse à 10m, sans compter les divers matériels pour les écoles de tir.

4/ Le quatrième était l'objectif sportif :

Pour ce qui est de cet objectif, il a dépassé nos espérances. Avec le quota et la qualification de Clément pour les prochains JO. Nous croisons les doigts pour que cette compétition puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, avec nous l'espérons tous, une superbe médaille à la clé !

Au niveau national nous ne sommes pas en reste, la STM a trois équipes classées au niveau national, l'équipe pistolet 25m en 1^{ère} division et les équipes pistolet 10m et carabine 50m en 2^{ème} division. Avec ça vient s'ajouter régulièrement les nombreux podiums nationaux individuels ou en équipe.

J'en vais maintenant vous parler de plusieurs points :

1/ le tarif des licences :

Cette année la fédération augmente le montant des licences de 2€, celles-ci passent donc à 77€ pour les adultes et à 49€ pour les jeunes. Personnellement j'ai trouvé ça très moyen compte tenu de la saison que nous venons d'avoir ! avec une saison sportive écourtée, arrêt après le championnat de France 10m et la fermeture durant plusieurs mois des stands de tir !

C'est pour cela, que je vous propose pour cette nouvelle saison une nette diminution de la cotisation club et de prendre également en charge l'augmentation fédérale. Je vous propose donc un renouvellement adulte à 125€ et 90€ pour les jeunes, pour une première adhésion adulte à 200€ et 120€ pour les jeunes.

Je sou mets donc ces nouveaux tarifs à cette assemblée :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2/ un point sur la législation :

Les tirs contrôlés :

L'arrêté du 28 avril 2020 (NOR : *INTA1933589A*) fixe le nouveau régime de la délivrance des avis préalables par la Fédération Française de Tir.

Ce nouveau régime entre dans le cadre de la création du SIA (Système Informatisé de la Gestion des Armes) qui est détaillé dans les décrets du 28 Avril 2020 et qui modifiera de façon importante les procédures de délivrance et de déclaration des armes.

Dans ces procédures, la Fédération Française de Tir sera considérée par l'Administration comme un « tiers de confiance », comme c'est déjà le cas pour le Finiada.

Dans cette optique, le Carnet de tir et sa vérification par l'Administration seront purement et simplement supprimés, de même que la notion de tirs contrôlés.

Seul l'avis préalable signé par le président de l'association devra accompagner les demandes initiales pour les armes nécessitant une autorisation de détention.

L'arrêté prévoit donc **deux situations** :

- Pour une **première demande** d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de catégorie B : maintien de l'obligation de trois tirs espacés d'au moins deux mois au cours des douze mois précédant la demande pour obtenir un avis favorable ; un registre de ces séances de tir contrôlés devra continuer à être tenu à cet effet par l'association sportive.
- Pour un **renouvellement** d'autorisation de détention d'armes (et par extension pour une nouvelle demande d'acquisition) : l'attestation porte sur la pratique régulière du tir pendant toute la période de la précédente autorisation. À noter que l'absence de pratique du tir pendant

douze mois consécutifs ou plus au cours de cette période fait obstacle à la délivrance de cette attestation et à l'avis favorable de la Fédération. Un tir par an, au moins, demeure donc nécessaire.

Du fait de la suppression du Carnet de tir, l'obligation de détention de ce dernier lors du transport d'armes soumises à autorisation et sa présentation à première réquisition aux forces de police ou de gendarmerie sont évidemment abrogées ; il en est de même pour la disposition imposant le dessaisissement des armes en cas de non-respect de l'obligation de pratiquer trois tirs contrôlés par an.

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2020, pour les autorisations en cours comme pour les nouveaux dossiers.

Cette mesure est destinée à faciliter la délivrance par l'armurier des armes nécessitant une autorisation de détention dans le cadre du râtelier virtuel, dont la mise en service est prévue au cours du mois de juillet 2021.

L'Administration ne prévoit aucun autre mode de preuve de l'assiduité du demandeur que la certification de l'avis préalable par le président signataire dudit avis et la certification par la ligue régionale et par la Fédération Française de Tir (ces deux opérations sont effectuées via ITAC).

Nous conseillons aux clubs de conserver une trace du passage de leurs membres par le moyen de leur choix (cahier de présence, badge d'entrée, carnet de passage etc.), mais cela résulte de la seule décision de leur Conseil d'administration. La Fédération Française de Tir n'impose rien de plus que ce qui est prévu dans l'arrêté.

Pour ma part, si je suis réélu, et pour des raisons pratiques, je demanderai aux détenteurs d'armes de faire tamponner de temps en temps par le permanent, lors des séances d'entraînement au club leur carnet de tir, ainsi lors d'une demande d'acquisition ou de renouvellement je demanderai en même temps que la licence une copie du carnet de tir, ainsi je pourrais voir rapidement l'assiduité du demandeur.

Séances d'initiation

La nouvelle rédaction de l'article R. 312-43-1 relatif aux séances d'initiation apporte plusieurs changements notables :

- Pour un même individu, le nombre des séances d'initiation ne pourra être supérieur à **deux pour une période de douze mois** ;
- Les **armes autorisées** pour ces séances seront désormais :
 - Les armes de poing de catégorie B à percussion centrale ;
 - Toutes les armes à percussion annulaire de catégorie B et C (inchangé) ;
 - Les armes longues à percussion centrale, mais seulement pour les disciplines de tir aux plateaux (armes à canons lisses).
- Les armes utilisées pour ces séances ne devront plus être impérativement « détenues » par l'association sportive ou la Fédération Française de Tir, mais elles pourront désormais être simplement « **mises à disposition** » par ces dernières.

3/ Modifications au stand de tir :

La mairie a fait installer des badges pour les ouvertures. Ils sont programmés aux heures des créneaux attribués pour chaque société. Cela ne nous arrange pas ! car le permanent n'a pas la possibilité d'ouvrir un peu avant afin de préparer sa permanence (ouverture des coffres, faire sa caisse, etc....). Du coup nous allons décaler l'horaire d'ouverture de 15mn aux tireurs sur les créneaux du lundi et du samedi donc ouverture à 14h15. Les autres créneaux restent inchangés.

4/ les directives liées au covid :

- Nettoyage des mains
- Port du masque pour la circulation jusqu'aux lignes de tir
- Utilisation prioritaire de son propre matériel
- Venir au club avec sa solution hydroalcoolique ou son gel pour assurer l'entretien de son matériel
- Distanciation individuelle de 1m dans les situations d'entraînement
- Respect strict des gestes barrières avant, pendant et après la pratique
- Nettoyage complet de son pas de tir (rameneur, moniteur, emplacement, chaise ...) après la séance d'entraînement avec du matériel mis à disposition
- Utilisation d'une ligne de tir sur deux. Du coup suivant l'affluence le temps d'entraînement sera limité. Nous sommes en train d'étudier des solutions afin de mettre des séparations entre les postes, pour pouvoir utiliser tous les postes de tir.

5/ les résultats sportifs :

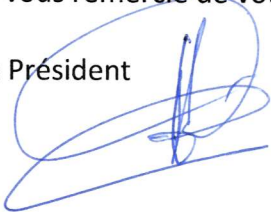
Malgré le peu de compétition cette année, nous avons quand même eu de très bons résultats. Je vous en parlerai en détail dans le compte rendu sportif.

Je conclurai ce rapport moral sur les prochaines manifestations à venir, ça va malheureusement être très bref ! car Antigone des associations est annulée. Nous ne ferons pas non plus de portes ouvertes, beaucoup trop compliqué à organiser vis-à-vis du protocole sanitaire. Je pense que nous organiserons plus de séance d'initiation suivant les demandes que nous aurons.

Il reste le master qui est programmé du 23 au 25 octobre toujours au Palais des Sports de Castelnau en espérant que nous pourrons l'organiser.

Je vous remercie de votre attention

Le Président



RAPPORT SPORTIF

Franck MULTNER
Président

Vote du rapport sportif : le rapport sportif est approuvé à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Vendredi 04 septembre 2020

Saison 2019 – 2020



RAPPORT SPORTIF SAISON 2019 2020

ASSEMBLEE GENERALE 04/09/2020



Rapport sportif très bref au vu de la pandémie du covid 19

Le 29 MAI 2019

Clément Bessaguet décroche un quota olympique

Second de la coupe du monde de Munich

APRES LE QUOTA OLYMPIQUE (05/2019)

C'EST LE GLOBE DE CRISTAL EN FINALE COUPE DU MONDE



Septembre 2019 – Championnat de France 300m - Châteauroux

- Franck Multner Médaille d'or CARABINE 300M - 3X20
- Franck Multner Médaille d'argent CARABINE 300M - 60BC
- Médaille d'or en équipe Thierry Gensac, Stéphane Nebout, Franck Multner en CARABINE 300M - 60BC



Février 2020 - Championnat de France 10m - Niort

- Pierre Fournier Médaille d'argent Pistolet 10M Standard
- Franck Multner 7^e place carabine 10 M

